



Veille d'information du CCAS de Marseille

DEMOGRAPHIE

En 2019, la France est toujours le 2^e pays d'Europe le plus peuplé après l'Allemagne mais sa population vieillit

En 2019, la population française poursuit sa **croissance mais plus faiblement depuis trois ans** (+3 %). Les derniers chiffres du recensement de l'Insee indiquent 753 000 naissances, continuant la réduction des naissances de 2015 avec une moyenne de **1,87 enfant par femme**, un niveau en diminution et inférieur au seuil de renouvellement des générations (2,1 enfants par femme). La baisse du nombre d'enfants par femme s'explique par le reflux continu depuis trois décennies du nombre de femmes en âge de procréer suite à la fin du baby-boom de 1974 et, aussi, par le recul constant de l'âge moyen de la fécondité (30,7 ans), même si cet âge est relativement précoce comparé aux voisins d'Europe.

L'espérance de vie à la naissance poursuit sa croissance mais de manière plus ralentie, **85,6 ans pour les femmes et 79,7 ans pour les hommes**. « *Au 1^{er} janvier 2020, plus d'une personne sur cinq en France a 65 ans ou plus. Cette part augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010* ».

2/3 de la croissance de la population provient encore du solde naturel. Ce dernier constat donne à la France une place d'exception en Europe où les pays ont un solde naturel égal à zéro ou négatif. Néanmoins, le solde naturel français est très bas et on peut supposer qu'il continuera de l'être sous l'effet de l'entrée des générations du baby-boom dans les âges à forte mortalité. Ainsi, la dynamique de la population française rejoindra-t-elle celle des autres pays européens dont le principal moteur de croissance démographique est le solde migratoire, si ses naissances n'augmentent pas ?

[Papon S., Beaumel C., " Bilan démographique 2019 - La fécondité se stabilise en France ", Insee Première n° 1789, 14 janvier 2020](#)

DEVELOPPEMENT DURABLE

Une synthèse de l'environnement en France

Le ministère de la transition écologique et solidaire vient de publier **l'édition 2019 de son rapport annuel**. Une première partie fait un point sur la situation de l'environnement en France notamment en termes de qualité de l'air, de l'exposition aux risques, des ressources ou de l'économie circulaire, une deuxième partie traite de la situation de la France au regard des limites écologiques de la planète et enfin la situation de la société française est examinée face aux limites de la planète. Une plongée passionnante au cœur de la politique de la France en termes de transition écologique.

[Rapport de synthèse "l'environnement en France", Ministère de la transition écologique et solidaire, 2019](#)

ECONOMIE - EMPLOI - TRAVAIL - CHOMAGE

Emploi des salariés expérimentés : des progrès à réaliser

Un rapport a été remis au Premier ministre sur l'emploi des seniors en France. Il indique que leur taux d'emploi est plus bas que la moyenne internationale, et notamment européenne, avec un pourcentage de 56 % des 55-64 ans (dont près de 4 % au chômage),

soit une personne sur deux au travail dans cette tranche d'âge. Après un diagnostic, le rapport soumis au gouvernement **38 propositions** autour de cinq axes. Il vise à faciliter le « vieillissement actif au travail », pour améliorer l'emploi de travailleurs expérimentés, dans une optique de meilleure transmission des savoirs aux jeunes générations. Son but est aussi d'éviter le risque de déqualification en fin de carrière, si elle n'est pas anticipée, notamment au moyen d'une formation professionnelle efficace et adaptée. Le rapport conclut sur la nécessité d'une politique publique volontariste et cohérente.

[Bellon S., Meriaux O., Soussan J.-M. " Favoriser l'emploi des travailleurs expérimentés ", Rapport au Premier ministre, 14 janvier 2020](#)

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL - ORGANISATION ADMINISTRATIVE

CAA : et de neuf !

Le Conseil d'État confirme la création d'une neuvième Cour administrative d'appel (CAA) au sein de la ville de **Toulouse**. Cette nouvelle juridiction aura pour tâche de soulager pour la région Occitanie, qui devrait constituer sa zone géographique de compétence, les activités contentieuses des CAA de Bordeaux et de Marseille.

[Communiqué du Conseil d'Etat : création d'une neuvième Cour administrative d'appel à Toulouse, 19 novembre 2019](#)

Renouvellement des conseils d'administration des CCAS/CIAS : journées d'information de l'Unccas, articles de Viginfo

Les élections municipales ne marquent pas seulement le renouvellement des conseils municipaux, mais également celui des instances des « satellites » rattachés aux communes (et intercommunalités).

L'Union nationale des CCAS (Unccas) propose à ses adhérents, mais aussi aux CCAS et CIAS non adhérents, de participer à des **journées d'information sur le renouvellement de leur conseil d'administration**. Celles-ci seront organisées entre le 3 février et le 6 mars, à Paris, Lille, Dijon, Angers et Tours.

Dans le cadre de ses missions de diffusion de l'information juridique et administrative, Viginfo proposera à ses lecteurs une **description des étapes à respecter pour le renouvellement des conseils d'administration** des CCAS et CIAS, en rappelant les règles juridiques applicables. Délibérations du conseil municipal, arrêtés du maire ou du président de l'intercommunalité, délégations de pouvoir et de signature... autant de sujets qui donneront lieu à autant d'articles au cours des prochaines éditions.

[" Les étapes de mise en place du nouveau CA du CCAS/CIAS - Spécial mandat 2020 – 2026 ", Unccas.org, 9 janvier 2020](#)

Loi engagement et proximité : une brochure d'information

Le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales propose à la lecture et au téléchargement une brochure descriptive des mesures portées par la [loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie publique et à la proximité de l'action publique](#).

Cette loi, parue au journal officiel du 28 décembre 2019, porte **des mesures d'accompagnement et de soutien aux collectivités locales et à leurs élus**. À titre d'exemples, elle instaure, pour les candidats aux élections municipales et cantonales, la possibilité de prendre jusqu'à 10 jours de congés pour participer aux campagnes électorales et elle comprend une mesure d'augmentation des indemnités des élus des petites communes. La brochure offre une présentation synthétique de la loi en 12 points et 24 pages.

[" Engagement et proximité : tout comprendre à la loi en 12 points ", unccas.org, 23 janvier 2020](#)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Le respect de l'égalité professionnelle femme – homme à la source

Un guide produit par le ministère de l'action et des comptes publics rappelle les principes fondateurs de **l'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique**. Il propose ensuite un référentiel de formation (initiale ou continue) et recense des ressources à la disposition des employeurs. Un document très opérationnel pour lutter contre ce type de discrimination.

[" Référentiel de formation à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations dans la fonction publique ", Ministère de l'action et des comptes publics, novembre 2019](#)

L'AMF publie une note de synthèse des principales modifications de la loi du 6 août 2019

La loi du 6 août 2019 a déjà fait l'objet de nombreuses analyses mais celle de l'Association des Maires de France (AMF) est particulièrement axée sur une **dimension opérationnelle des dispositions du texte**. En fonction de divers thèmes, notamment la paie, le dialogue social ou bien encore les parcours professionnels, la note décrypte et analyse de manière simple et efficace les évolutions opérées.

[La Fonction publique territoriale en 2020 après la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, AMF, 6 janvier 2020](#)

MENAGES - FAMILLES



La part des familles monoparentales de Provence-Alpes-Côte d'Azur est plus élevée qu'en France

24 % des enfants de moins de 18 ans vivant en famille habitent avec un seul de ses parents dans la région contre 21 % en France. La famille dite « traditionnelle » représente 65 % des familles (68 % en France) et les familles recomposées, 11 %, comme au niveau national.

Les chefs de familles monoparentales sont **souvent moins diplômés** que les familles traditionnelles. Ils sont plus **fréquemment sans travail** (36 % des parents de familles monoparentales) du fait de la gestion de la garde des enfants par exemple.

Les enfants des familles monoparentales de la région se retrouvent plus souvent dans un **logement locatif (68 %)** que ceux des familles traditionnelles (39 %) ou recomposées (53 %). **28 % d'entre eux habitent un logement social**, une proportion moindre qu'au niveau national (37 %). Ce dernier constat explique leur localisation dans le tissu spatial des villes-centres des métropoles où l'on retrouve une forte densité d'habitat social.

Dans la région, le département le plus marqué par la monoparentalité (26 % des familles) est les Bouches-du-Rhône.

[Sanzeri O., Zampini C., " 11 % des mineurs vivent dans une famille recomposée ", Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 61, 14 janvier 2020](#)

SANTE



Le 7 février 2020, journée régionale sur la santé mentale et la psychiatrie

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur organise le **7 février 2020** à Marseille une journée sur ce thème. Le Délégué ministériel chargé de la santé mentale et de la psychiatrie auprès de la Ministre des Solidarités et de la Santé sera présent dans le cadre de la feuille de route nationale « Santé mentale et psychiatrie ». Le programme détaillé est à venir mais **les inscriptions sont d'ores et déjà possibles** sur le site de l'ARS.

[Journée régionale " santé mentale et psychiatrie ", ARS PACA, 14 janvier 2020](#)

Un nouveau gestionnaire pour la SASPA

À compter du 1^{er} janvier 2020, la Caisse des dépôts transmet la gestion du service de l'allocation spécifique de solidarité aux personnes âgées (SASPA), plus communément appelé **minimum vieillesse**, à la **Mutualité sociale agricole (MSA)**.

Cette information intéressera, en autres, les travailleurs sociaux et les statisticiens producteurs de l'Analyse des Besoins Sociaux des CCAS ou CIAS.

[SASPA, Caisse des Dépôts](#)